

Rhône-Alpes^{Région}

Yvon DESCHAMPS
Conseiller délégué à la culture
Président de l'OPAC du Grand Lyon

Monsieur David MOREL
Président de la FEPPRA
13, rue René Leynaud
69001 Lyon

Réf. : OT-YD-9L083 / Tél. : 04 72 59 45 29

Objet :

Charbonnières, le 5 juin 2009

Monsieur le Président,

Nous nous sommes croisés à plusieurs reprises lors de mes récents déplacements sur les lieux et événements de musiques actuelles, à Cannes, à Bourges, ainsi qu'en Rhône-Alpes.

Lors de notre première rencontre, en janvier 2009 au MIDEM, vous m'avez interpellé sur l'inadéquation du versement de nos aides aux productions discographiques avec les impératifs des labels indépendants, la plupart de ces structures étant trop fragiles pour se contenter d'une avance de 30 %.

Tenant compte de ces réalités propres à la filière phonographique, et dans la lignée de notre politique en faveur des musiques actuelles, j'ai l'honneur de vous annoncer que les aides régionales pour les productions de CD et DVD, à compter d'aujourd'hui, donneront lieu à une avance de 50 %, puis au versement du solde sur présentation des pièces sollicitées à l'article 2 de l'arrêté attributif de subvention, dans la limite de 30 % des dépenses totales justifiées en HT.

Espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression des mes sincères salutations.



Yvon DESCHAMPS